Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
formav.co/explorer

Histoire - Géographie - Enseignement moral et civique

Session 2022 • Code sujet : **2206-FHG HGEMC 1** • Durée : **02 h 30** • Coefficient : **2,5**

Sommaire

Cliquez sur une partie pour y accéder directement

1. Histoire : vivre en France en démocratie depuis 1945 (4 questions) **Page 3**

2. Géographie : les inondations en Allemagne en juillet 2021 (5 questions) **Page 5**

3. Enseignement moral et civique : la démocratie à l'heure du numérique (4 questions) **Page 8**

4. Ce qu'il faut retenir & Questions fréquentes (FAQ) (Synthèse & Q&A Examen) **Page 10**

Sujet officiel (PDF) : https://bacprootm.fr/assets/annales/bac-pro-otm/E5 - Français, histoire géographie et EMC/2022/Bac Pro OTM - E5 - Français, histoire géographie et EMC - Session 2022 - 2-Sujet.pdf

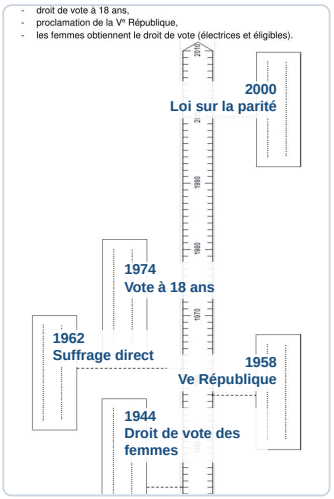
1. Histoire : vivre en France en démocratie depuis 1945

Cette partie étudie les transformations politiques et sociales de la France depuis 1945. Les questions portent sur des repères chronologiques, l'État-providence, l'entrée dans la société de consommation et l'évolution de la place des femmes.

Question 1. Compléter la frise chronologique de l'annexe 1 avec les événements suivants : la loi sur la parité aux élections, l'élection du président de la République au suffrage universel direct, le droit de vote à 18 ans, la proclamation de la Ve République et l'obtention par les femmes du droit de vote comme électrices et éligibles.

Inscrivez les événements dans l'ordre de la frise. En 1962, la réforme constitutionnelle instaure l'élection présidentielle au suffrage universel direct ; le premier scrutin selon cette règle a lieu en 1965. Les femmes obtiennent le droit de vote en 1944 et votent pour la première fois en 1945.

Frise chronologique complétée



✓ RÉPONSE À RETENIR

1944 : droit de vote des femmes ; 1958 : Ve République ; 1962 : suffrage universel direct ; 1974 : vote à 18 ans ; 2000 : loi sur la parité.

Question 2. Définir la notion d'État-providence.

L'État-providence désigne l'intervention de l'État pour protéger la population contre les risques sociaux et réduire les inégalités. Par la solidarité collective, il redistribue une partie des richesses et finance des protections comme la Sécurité sociale, les allocations et les retraites. Il soutient ainsi les personnes face à la maladie, au chômage, à la vieillesse ou aux charges familiales.

✓ RÉPONSE À RETENIR

L'État-providence protège la population des risques sociaux et réduit les inégalités par la solidarité collective.

Question 3. Justifier l'affirmation selon laquelle, au cours des « Trente Glorieuses », les Français entrent dans la société de consommation.

Les Trente Glorieuses correspondent à une période de forte croissance, généralement datée de 1945 à 1973. La hausse des salaires et du pouvoir d'achat, ainsi que la production de masse, permettent aux ménages d'acheter davantage de biens.

- Les foyers s'équipent en réfrigérateurs et télévisions.
- L'automobile se diffuse et les grandes surfaces se développent.

La consommation de biens auparavant moins accessibles devient une pratique courante : la France entre dans la société de consommation.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La croissance, la hausse du pouvoir d'achat et la production de masse rendent les biens de consommation accessibles à un nombre croissant de ménages.

Question 4. Raconter, en quelques lignes, l'évolution de la place des femmes dans la société française depuis 1945.

En 1944, les femmes obtiennent le droit de vote et sont électrices et éligibles ; elles votent pour la première fois en 1945. Leur place progresse ensuite dans la vie professionnelle et politique. En 1965, elles peuvent exercer une profession et ouvrir un compte bancaire sans l'autorisation de leur mari. La loi de 2000 favorise la parité aux élections.

Leur autonomie et leurs droits se renforcent également dans la vie familiale, notamment avec la légalisation de l'interruption volontaire de grossesse en 1975. Toutefois, des inégalités de salaires et de partage des tâches persistent.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Les droits et l'autonomie des femmes ont progressé depuis 1945, mais l'égalité réelle reste inachevée.

2. Géographie : les inondations en Allemagne en juillet 2021

Trois documents présentent les inondations de juillet 2021 dans la vallée de l'Ahr, notamment à Altenahr : des vues aériennes avant et après la tempête, un article sur les victimes et les secours, et un article sur les soupçons de négligence des autorités locales. Le travail demande aussi de réaliser un croquis et d'analyser les limites du traitement médiatique.

Question 1. À partir des documents 1, 2 et 3, décrire l'événement qui touche la vallée de l'Ahr en juillet 2021.

En juillet 2021, des pluies diluviennes provoquent une crue brutale de l'Ahr et inondent la vallée, notamment Altenahr (document 1). L'eau détruit des habitations : à Schuld, six maisons s'effondrent et d'autres menacent de tomber (document 2). Le bilan provisoire en Allemagne atteint au moins 59 morts et de nombreuses personnes sont portées disparues. Les inondations coupent aussi l'électricité et imposent des évacuations. Le document 3 rapporte ensuite une enquête sur la gestion des alertes et des évacuations par les autorités locales.

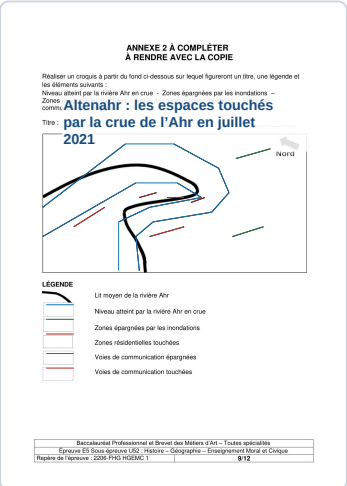
> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> La crue dévastatrice de l'Ahr inonde la vallée, détruit des maisons, fait des morts et des disparus et perturbe les secours et les évacuations.

Question 2. Réaliser un croquis sur le fond de l'annexe 2, avec un titre et une légende, indiquant le niveau atteint par la rivière Ahr en crue, les zones épargnées par les inondations, les zones résidentielles touchées et les voies de communication touchées ou épargnées.

Le croquis distingue le lit moyen de l'Ahr et le corridor plus large atteint par la crue. Il montre les zones résidentielles touchées dans le fond de vallée, les espaces épargnés hors de ce corridor, ainsi que les voies coupées ou inondées et celles restées hors d'eau. Les limites de la zone inondée sont schématiques : elles doivent suivre la vallée et non se confondre avec le lit de la rivière.

Titre : Altenahr : les espaces touchés par la crue de l'Ahr en juillet 2021.

Annexe 2 complétée : croquis de la crue de l'Ahr



✓ RÉPONSE À RETENIR

Carte : lit moyen, extension de la crue, espaces résidentiels touchés ou épargnés et voies de communication touchées ou épargnées.

Question 3. À partir des documents 1 et 2, lister les éléments qui permettent de qualifier cet événement de catastrophe naturelle.

Les documents montrent l'ampleur de la catastrophe :

- Des pluies diluviennes entraînent la crue de l'Ahr et l'inondation de la vallée (document 1).
- Le bilan humain est lourd : au moins 59 morts en Allemagne et de nombreux disparus ; à Schuld, la police signale 50 à 60 disparus (document 2).
- Des maisons s'effondrent, 135 000 foyers sont privés d'électricité et des habitants sont évacués. Des pompiers meurent en intervention et l'armée est mobilisée pour les secours.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Crue violente, morts et disparus, maisons effondrées, coupures d'électricité, évacuations et secours mobilisés.

Question 4. À partir du document 3, relever les reproches adressés aux responsables locaux dans la gestion de la catastrophe.

Le document 3 indique que plusieurs alertes météorologiques avaient été émises. Les responsables locaux sont soupçonnés de ne pas avoir pris à temps les mesures nécessaires pour prévenir les populations. Le parquet leur reproche aussi de ne pas avoir évacué les habitants de la vallée de l'Ahr qui n'étaient pas encore atteints par la crue, ou de l'avoir fait trop tard et sans la clarté requise. Il s'agit alors de soupçons faisant l'objet d'une enquête, et non d'une culpabilité établie.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Les autorités locales sont soupçonnées d'avoir insuffisamment prévenu et évacué la population malgré les alertes.

Question 5. Analyser le traitement médiatique des inondations dans la vallée de l'Ahr en précisant les aspects de la catastrophe mis en avant et les limites de ce traitement.

Le document 1 compare des vues aériennes avant et après la crue et rend visibles les transformations d'Altenahr. L'article du 15 juillet met en avant l'urgence et le bilan humain : morts, disparus, maisons effondrées, coupures d'électricité et secours mobilisés. Il évoque aussi les effets du changement climatique. L'article du 6 août déplace l'attention vers la gestion des alertes et les soupçons de négligence.

Ce traitement reste partiel : le premier bilan est provisoire et l'ampleur réelle des dégâts n'est pas encore connue. Les articles expliquent peu la vulnérabilité précise de la vallée. Le document 3 rappelle que l'enquête est en cours et repose sur des informations incertaines.

✓ RÉPONSE À RETENIR

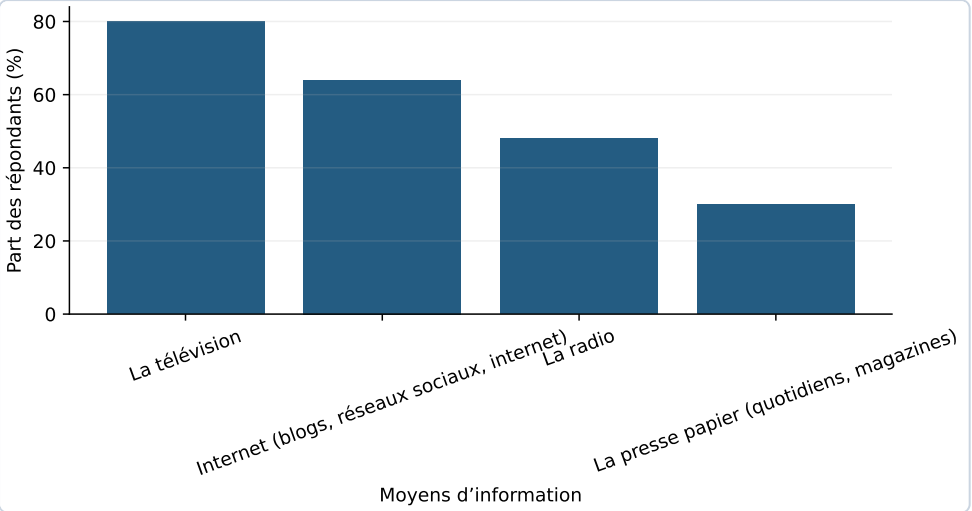
Les médias montrent les dégâts et les victimes, puis questionnent la gestion de crise, mais les bilans restent provisoires et l'enquête inachevée.

3. Enseignement moral et civique : la démocratie à l’heure du numérique

Cette partie examine les effets des usages numériques sur la démocratie à partir d’un article sur les réseaux sociaux et d’un graphique sur les moyens d’information en France en 2019. Elle évalue l’analyse de documents et la construction d’un point de vue argumenté dans le respect de la pluralité des opinions.

Question 1. À partir du document 2, identifier la place du numérique parmi les principaux moyens d’information en France en 2019.

Le numérique occupe une place importante : Internet est le deuxième moyen d’information le plus utilisé, derrière la télévision. Le graphique indique que 64 % des personnes interrogées l’utilisent le plus souvent pour suivre l’actualité, contre 80 % pour la télévision. Il devance la radio (48 %) et la presse papier (30 %). Le numérique est donc largement utilisé, mais ne constitue pas le premier moyen d’information cité dans cette enquête.



✓ RÉPONSE À RETENIR

Internet arrive en deuxième position : 64 %, derrière la télévision (80 %).

Question 2. À partir du document 1, citer les principaux risques liés aux usages des moyens numériques d’information pour la démocratie.

Le document 1 indique que les fausses informations, les mensonges et les manipulations peuvent perturber les élections et dégrader la qualité du débat public. Les algorithmes peuvent aussi enfermer les internautes dans une « bulle de filtre », en limitant leur exposition aux opinions contraires. Cela risque de renforcer les fausses croyances et de réduire le rôle de la démocratie. Enfin, des organisations ou des États malveillants peuvent exploiter ces bulles pour manipuler l’opinion. Le texte mentionne également l’agressivité et la violence en ligne.

✓ RÉPONSE À RETENIR

Désinformation, manipulation, bulles de filtre, agressivité et violence peuvent fragiliser les élections et le débat public.

Question 3. À partir du document 1, expliquer comment « la technologie peut parfois se mettre au service de la démocratie ».

La technologie permet aux citoyens de s'exprimer et de participer à la vie démocratique. Le document 1 cite les réseaux sociaux, qui ont amplifié les appels des Printemps arabes en 2011 et contribuent à relayer des mouvements comme celui des « gilets jaunes ». Il mentionne aussi les pétitions en ligne : celle pour le climat en France a recueilli plus de 2 millions de signatures. Certaines pétitions ont même entraîné des décisions politiques concrètes. Ces outils facilitent donc la mobilisation citoyenne et peuvent faire entendre des revendications auprès des responsables politiques.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Réseaux sociaux et pétitions facilitent l'expression, la mobilisation citoyenne et l'influence sur les décisions politiques.

Question 4. Dans un texte argumenté d'une quinzaine de lignes environ, exposer votre point de vue sur la question : « Le numérique est-il vraiment une menace pour la démocratie ? ». Appuyer votre argumentation sur vos connaissances et les documents.

À mon avis, le numérique peut menacer la démocratie, mais il peut aussi la renforcer. Les fausses informations circulent rapidement et les manipulations en ligne peuvent influencer les élections ou dégrader le débat public. De plus, les algorithmes risquent d'enfermer chacun dans une « bulle de filtre », sans confrontation avec des idées différentes. Pourtant, Internet donne aussi aux citoyens des moyens de s'exprimer et de se mobiliser. Le document cite les appels relayés pendant les Printemps arabes et la pétition pour le climat, qui a recueilli plus de 2 millions de signatures. Le numérique n'est donc pas une menace inévitable. Il faut apprendre à vérifier les informations, diversifier ses sources et respecter les opinions différentes. Utilisé avec responsabilité, il peut soutenir la participation démocratique.

> ✓ **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Le numérique présente des risques pour la démocratie, mais un usage responsable peut en faire un outil d'expression et de participation citoyenne.

Ce qu'il faut retenir de ce sujet (Session 2022)

Bilan de l'épreuve : L'épreuve E5, sous-épreuve U52, du baccalauréat professionnel et du brevet des métiers d'art, session 2022, porte le code 2206-FHG HGEMC 1 et dure 2 h 30, coefficient 2,5. Elle évalue les repères sur la démocratie française depuis 1945, l'analyse des inondations de la vallée de l'Ahr en 2021 et l'argumentation en EMC sur les usages numériques et la démocratie.

Notions-clés, formules & règles à maîtriser

- L'État-providence désigne l'intervention de l'État pour protéger la population contre les risques sociaux et contribuer à la solidarité.
- Une frise chronologique doit placer chaque événement en respectant l'ordre des dates et l'échelle proposée.
- Un croquis de risque localise l'aléa, les espaces touchés ou épargnés et les voies de communication affectées ou préservées.
- Le numérique peut élargir la participation citoyenne, mais aussi favoriser la désinformation, les bulles de filtre et la manipulation.

Points de vigilance & attentes du jury

- Pour décrire une catastrophe, croiser les documents et distinguer l'aléa, les conséquences humaines et matérielles et les réponses apportées.
- Pour le croquis, prévoir un titre, une légende lisible et des figurés cohérents, correctement reportés sur le fond.
- Pour analyser un traitement médiatique, relever les faits mis en avant et préciser les informations absentes ou incertaines.
- Dans l'argumentation EMC, présenter une opinion étayée par les documents et les connaissances, en considérant les différents points de vue.

Questions fréquentes sur cette épreuve (Q&A Examen)

Q : Comment analyser les documents sur les inondations sans simplement les paraphraser ?

Relevez les informations utiles dans chaque document, puis mettez-les en relation pour caractériser l'événement, ses conséquences et sa gestion. Distinguez les faits rapportés des interprétations et précisez les limites des informations disponibles.

Q : Que faut-il faire apparaître sur le croquis de la vallée de l'Ahr ?

Le croquis doit comporter un titre et une légende pour le lit moyen, le niveau de crue, les zones résidentielles touchées, les espaces épargnés et les voies de communication touchées ou préservées. Reportez chaque figuré au bon endroit.

Q : Comment répartir son temps pendant cette épreuve de 2 h 30 ?

Répartissez le temps entre les trois parties en tenant compte de leurs barèmes respectifs de 6, 8 et 6 points. Réservez un temps de relecture pour vérifier les réponses, le croquis et le texte argumenté.

Q : Qu'attend le jury dans le texte argumenté d'EMC ?

Le sujet demande un point de vue construit et étayé par les documents et les connaissances. Présentez des arguments cohérents sur les risques et les apports du numérique, puis formulez une conclusion qui répond clairement à la question.

Sujet officiel associé (PDF) : https://bacprootm.fr/assets/annales/bac-pro-otm/E5 - Français, histoire géographie et EMC/2022/Bac Pro OTM - E5 - Français, histoire géographie et EMC - Session 2022 - 2-Sujet.pdf
Ressources Bac Pro OTM : Toutes les annales & corrigés • Fiches de révision complètes • Simulateur de notes d'examen

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.